

4.6 Ressources génétiques

■ Un patrimoine génétique transmis de génération en génération représente la meilleure garantie pour une adaptation optimale des arbres aux conditions environnementales.

■ Une des tâches centrales de la politique forestière consiste à préserver et à favoriser la diversité génétique.

■ En vue de la protection des ressources génétiques, certaines dispositions sylvicoles sont appliquées dans les «forêts d'un intérêt génétique particulier».

Diversité génétique

Les arbres réagissent de façon différente à des conditions environnementales modifiées. Les arbres mal adaptés ne transmettent que peu, voire pas du tout, de patrimoine génétique à la génération suivante, les arbres de la même espèce, bien adaptés, ont au contraire plus de descendants. Leur patrimoine génétique permet à l'essence de survivre à long terme. Ce processus de sélection naturelle peut conduire au développement d'une nouvelle espèce, plus en phase avec les conditions environnementales. La diversité génétique est la condition de toute évolution.

Une des tâches centrales de la politique forestière est par conséquent de préserver et de favoriser la diversité génétique. La Suisse a pour principe d'intervenir le moins possible dans la reproduction des arbres. C'est la raison pour laquelle les plantations d'arbres se font plus rares aujourd'hui que par le passé: les arbres poussent aujourd'hui sur 80 pour cent de la surface forestière de façon naturelle. Cette proportion continuera d'augmenter à l'avenir (> 4.2 Régénération). Dans les endroits où des plantations sont nécessaires, par exemple pour produire du bois de valeur sur le Plateau, les experts forestiers ont recours à du matériel forestier de reproduction d'origine suisse.

Ce matériel de reproduction provient de forêts dont les arbres disposent de qualités spécifiques – on les appelle les peuplements semenciers. Sont par exemple demandés une croissance rectiligne et un nombre limité de branches – des qualités qui elles-mêmes garantissent une qualité exceptionnelle du bois. La capacité de résistance ainsi que le pouvoir d'accroissement sont également pris en considération. Dans les années 90, la Confédération a établi un cadastre national où

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)
8903 Birmensdorf
Département de recherches Paysage
Section Ecologie génétique
044/739 24 39
- Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)
3003 Berne
Direction des forêts
Section Conservation des forêts et biodiversité
031/324 77 78

4.6.1 Peuplement semencier

Dans le Sihlwald, des semences de hêtre sont récoltées en vue de la régénération artificielle de la forêt.



sont répertoriés les peuplements semenciers. Cette banque de données communique des informations sur les qualités des peuplements et des stations et aide les forestiers dans leur recherche de semences écologiquement appropriées à leurs reboisements.

La diversité génétique est la condition de toute évolution. Une des tâches centrales de la politique forestière est par conséquent de préserver et de favoriser la diversité génétique.

Forêts d'un intérêt génétique particulier

Les forêts d'un intérêt génétique particulier visent à la protection de populations locales d'arbres dotées de propriétés génétiques spécifiques. L'entretien de ces forêts tend à préserver certaines espèces ainsi que leur patrimoine génétique. Jusqu'à présent, la Confédération a donné à cinq surfaces le titre de forêt IGP et plus précisément pour le chêne rouvre, le sapin blanc et l'épicéa. C'est pourquoi le nombre de forêts IGP devrait considérablement augmenter à l'avenir.

Dans la mesure du possible, les forêts IGP doivent se régénérer de façon naturelle. Si les experts sont toutefois appelés à intervenir, ils doivent utiliser exclusivement des semences de la même forêt IGP. Dans les forêts d'un intérêt génétique particulier, une exploitation du bois est autorisée pour autant qu'elle soit réalisée selon des conceptions proches de la nature et qu'elle ne mette pas en danger la préservation des ressources génétiques.

4.6.2 Ressources génétiques dans la forêt

Forêts d'un intérêt génétique particulier (IGP) existantes, peuplements semenciers et vergers à graines en Suisse.

Catégorie	Nombre	Surface totale	Nombre d'espèces
Forêts d'un intérêt génétique particulier (forêts IGP, réserves de gènes)	5	1157 ha	3
Peuplements semenciers sélectionnés	366	2507 ha	33
Peuplements semenciers de source identifiée	1264	873 ha	30
Vergers à graines	18	–	9